

Règlement de l'appel à pré-projet du GAL Burdinale Mehaigne

Candidature programmation LEADER 2023-2027

Contexte et définition

Dans le cadre de l'élaboration de son dossier de candidature pour la prochaine programmation 2023-2027, le GAL Burdinale Mehaigne lance un appel à pré-projet sur son territoire (Communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze) auprès des habitants et des acteurs du territoire.

L'objectif est de recueillir les pré-projets provenant des habitants et des acteurs du territoire pour construire la Stratégie de Développement Local (SDL) du GAL Burdinale Mehaigne, constituant le document de candidature.

Remarque : Un pré-projet est une proposition suffisamment concrète et détaillée qui fera l'objet d'une évaluation sélective (voir ci-dessous).

Si la candidature du GAL est retenue, des subsides européens permettront de financer des projets sur le territoire.

Le diagnostic et les enjeux de la SDL ont été validés par l'Assemblée générale du GAL le 14/11/2022 et sont disponibles pour information sur le site du GAL (www.galbm.be).

Qui peut rentrer un pré-projet ?

Cet appel à pré-projet est ouvert à tout habitant ou acteur du territoire du GAL Burdinale Mehaigne, (comités de quartier, comités de village, associations, agriculteurs, entrepreneurs, acteurs touristiques etc...).

Une Commune, un CPAS, une CLDR, une CCATM ou une autre Commission communale peut également rentrer un pré-projet à condition qu'il s'agisse d'un pré-projet trans-communal nécessitant l'accord des autres Communes, CPAS, CLDR, CCATM, ou autre Commission communale avant son introduction.

Plusieurs pré-projets peuvent être rentrés par le même habitant, acteur du territoire, Commune etc...

Comment rentrer un pré-projet ?

Obligatoirement par le formulaire disponible :

- sur le site internet du GAL : <https://galbm.be/2022/11/10/le-burdinale-mehaigne-tour/> ;
- sur demande auprès de Valérie PINEL, Coordinatrice du GAL Burdinale Mehaigne, par téléphone au 085/230.525 ou par mail à info@pays-burdinale-mehaigne.be ;
- en annexe du présent règlement.

Le(s) formulaire(s) de réponse de pré-projet doivent être rentrés pour le **29 décembre 2022 au plus tard** par mail (info@pays-burdinale-mehaigne.be) ou par courrier postal (GAL Burdinale Mehaigne, Place Faniel, 8 à 4520 Wanze).

Remarque : Un auteur de pré-projet ne devient pas automatiquement l'opérateur de terrain/bénéficiaire de la subvention si le pré-projet est sélectionné.

Comment seront évalués et sélectionnés les pré-projets ?

C'est l'Assemblée générale du GAL qui sélectionnera les pré-projets dans le courant du mois de janvier 2023. Les pré-projets rentrés suivront les étapes d'évaluation et de sélection suivante :

- *1^{ère} étape de sélection : Recevabilité*

Les critères de recevabilité suivants doivent être remplis :

- le formulaire de réponse doit être complet
- les actions proposées doivent être éligibles au financement Leader
- les actions proposées doivent concerner tout le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL

- *2^{ème} étape de sélection :*

Chaque proposition de pré-projet sera coté suivant la grille suivante de critères de sélection (approuvée par l'Assemblée générale du GAL du 14/11/2002) :

Critères de sélection	Cote	Commentaires
1. Contribution à répondre aux enjeux du territoire	/ 20	
2. Caractère novateur pour le territoire	/ 10	
3. Intégration des habitants et associations du territoire	/ 9	
4. Capacité de favoriser les synergies entre les acteurs du territoire	/ 10	
5. Capacité de générer des retombées économiques	/ 12	
6. Perspectives crédibles de pérennisation	/ 7	

7. Valorisation des ressources du territoire	/ 10	
8. Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	/ 7	
9. Complémentarité avec des initiatives locales existantes	/ 5	
10. Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	/ 10	
TOTAL	/100	

Pour être sélectionné, un pré-projet devra obtenir la côte minimale de 70/100.

Les auteurs des pré-projets sélectionnés seront prévenus dans le courant de la première quinzaine du mois de janvier 2023.

Des groupes de travail thématiques seront organisés en suivant, fin janvier 2023-début février, pour approfondir les pré-projets sélectionnés, en fonction du budget disponible. Les auteurs de pré-projets sélectionnés seront invités à ces groupes de travail.

Besoin d'aide ?

La coordinatrice du GAL Burdinale Mehaigne, Valérie PINEL, se tient à la disposition des potentiels auteurs de pré-projets pour :

- Préciser le contexte dans lequel l'appel à pré-projets est lancé
- Aider à appréhender le contenu du diagnostic, des enjeux et des objectifs
- Répondre aux questions relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions proposées, ou toute autre question technique.

Objectifs de la stratégie rencontrés (+/- ½ p.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Partenariat envisagé (barrer la mention inutile)

- Non
- Oui, lequel ?

.....

Estimation du coût global

.....

Date :

Nom du déposant :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Numéro de téléphone/gsm :

Signature :

Rq : Les données à caractère personnel seront exclusivement utilisées dans le cadre de cet appel à pré-projet.